

De la corporation municipale de la cité d'Ottawa; demandant qu'il soit adopté une loi portant que le district électoral d'Ottawa comprendra tout le territoire renfermé dans ses limites pour les fins municipales.

L'honorable M. Howlan, du comité chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du sénat et de faire rapport de temps en temps, a présenté son premier rapport, recommandant que son quorum soit réduit à cinq membres.

Sur motion de l'honorable M. Howlan, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

L'honorable M. Gowan, du comité spécial des divorces, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ No 2,

OTTAWA, vendredi, 22 février, 1889.

Le comité spécial des divorces auquel a été renvoyée la pétition de William Henry Middleton, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec Mary Froude Wise, ainsi que l'avis de la pétition au parlement en obtention du dit acte, la preuve de la publication de cet avis et de la signification d'une copie de cette dernière pièce à la défenderesse, le bill proposé et autres papiers y relatifs,—conformément à la règle J de votre honorable Chambre concernant les bills de divorce—a examiné la dite pétition et les dits avis, preuve, bill et autres papiers, et a maintenant l'honneur de faire rapport comme suit :

1. Votre comité a trouvé que la pétition, l'avis et le bill proposé sont réguliers et suffisants.

2. On a fait dûment preuve devant votre comité de la publication de l'avis et de la signification d'une copie de cette pièce à la défenderesse.

3. Attendu que les circonstances dans l'espèce paraissent l'exiger, votre comité recommande que la signification d'une copie du bill et d'un avis du jour qui sera fixé pour sa seconde lecture, soit effectuée par la remise de ces deux pièces à J. A. Gemmill, écuyer, de la cité d'Ottawa, avocat, conseil de la défenderesse.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT GOWAN,  
*Président.*

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Que le rapport soit adopté.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Gowan, du comité spécial des divorces, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.